

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2015

À une séance extraordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 29 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Suppléant Denis Courte.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire suppléant Denis Courte déclare la séance ordinaire ouverte à 8h15. Il est constaté aux fins de la présente que les membres du conseil absents ont été dûment convoqués.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

15-10-191

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 octobre 2015.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soulevée.

4. **TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE – HABITATIONS STEPHEN JAKE BEAVEN**

15-10-192

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire est soumis au règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40) ;

CONSIDÉRANT QUE les derniers tests effectués sur la qualité de l'eau potable ne rencontrent pas les normes acceptables au MDDELCC ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 15-10-185 prévoit les modalités au mandat d'ingénierie relativement au système de traitement de l'eau potable pour le puits artésien qui dessert le centre communautaire et les Habitations Stephen Jake Beaven ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie est responsable de soumettre le système optimal de traitement au MDDELCC afin d'obtenir leur autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE ladite firme recommande une désinfection de l'eau au rayonnement UV;

CONSIDÉRANT QUE les analyses d'eau démontrent une concentration élevée de CaCO₃, causant une dureté de l'eau trop forte pour les systèmes de traitement UV;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'adoucisseurs devient essentiel afin de rendre optimal les systèmes de traitement UV et permettre des résultats positifs;

CONSIDÉRANT QUE ladite firme évalue les coûts d'implantation des systèmes de traitement à partager entre HSJB et la Municipalité, selon le tableau soumis;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement en eau potable pour la résidence de personnes âgées devient une situation problématique jugée urgente ;

CONSIDÉRANT QUE les Habitations Stephen Jake Beaven approuvent la proposition des ingénieurs relativement aux systèmes de traitement proposés et aux coûts estimés;

CONSIDÉRANT QUE les Habitations Stephen Jake Beaven sont responsables d'assumer les coûts relatifs à l'installation et à l'entretien des systèmes assujettis à leur immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage par la présente :

- À approuver l'implantation d'un système de traitement UV et l'ajout d'un adoucisseur pour le centre communautaire, tel que recommandé par la firme SM;
- À approuver les coûts afférents à l'installation et l'entretien des systèmes de traitements selon le tableau soumis par Les consultants SM et qu'elle assumera uniquement la portion financière rattachée au centre communautaire et à sa commodité;
- À piloter l'appel d'offres selon la loi en vigueur relativement à l'achat et l'installation des systèmes requis et ce dès que le certificat d'autorisation du MDDELCC sera obtenu;
- À autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe afin de signer les documents nécessaires au respect des engagements.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soulevée.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents –

Denis Courte, Maire suppléant

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Courte, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.